

**COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES****Séance du jeudi 18 avril 2024**

Date convocation :	<i>dix-huit avril deux mille vingt-quatre, à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
<b>Membres en exercice : 10</b>	
<b>Présents : 6</b>	<b>Présent(e)s :</b> Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Rémy MONET, François ROUYEYROL, Patrick ROY
<b>Votants : 10</b>	
<b>Pour : 10</b>	<b>Absent(e)s et représenté(e)s:</b> Isabelle BENOIT représentée par François ROUYEYROL, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN représenté par Corentin CAPELIER, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET
<b>Contre : 0</b>	
<b>Abstentions : 0</b>	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Claude AUBERLET

**Objet: Photos destinées au Village de gîtes et au Bourg centre pour un montant de 350 euros**

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient de disposer de photos de qualité du Village de gîtes et du Bourg Centre à la fois pour la commercialisation (SELO) et pour la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes.

Un devis (pièce jointe) d'un montant de 350 euros est proposé par l'entreprise Willow AUBELLE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir la proposition exposée ci-dessus pour un montant de 350 euros.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

François Rouveyrol

*François Rouveyrol*  


Date de transmission de l'acte: 22/04/2024

Date de réception de l'AR: 22/04/2024

048-214800195-DE\_044\_2024-DE

A G E D I